

**MAIRIE de SORNAY****1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

SORNAY, le 02.02.2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 janvier 2016, à 20h15, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représentés : BERNIGAUD Valérie par CLERC Christian, PRUDENT Julien par PELLIGAND Patrick

Absente : MAZIER Béatrice

Secrétaire de séance : FICHET David

Arrivé à 20h40, M. BOULAY Arnaud prend part aux discussions qui suivent son arrivée.

Le compte-rendu du 17.12.2015 est approuvé à l'unanimité.

CREATION CDD DE 6 MOIS (MOTIF : REMPLACEMENT D'UN AGENT TITULAIRE AYANT DEMANDE A FAIRE VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE)

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 17.12.2015.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire aux services techniques pour pourvoir au départ en retraite d'un agent des services techniques.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique 2ème classe, non titulaire, à temps complet, pour pourvoir au départ en retraite d'un agent des services techniques pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 364.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1er mars 2016 :
Emploi agent technique polyvalent : ancien effectif 0 - nouvel effectif 1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 1 abstention (C. CLERC), décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2016.

La commission de recrutement, à laquelle Monsieur le Maire s'est retiré avant la 1ère réunion, a réceptionné une soixantaine de candidatures. Six candidats ont été auditionnés. Un candidat a été retenu, M. Geoffroy MENARD de Sornay, ayant toutes les qualifications requises pour ce poste (Permis B et C, Caces 1, 4, 7 et 9). M. MENARD a été convoqué pour réaliser un test de mise en pratique d'une journée avec notamment la conduite d'engins. L'essai ayant été satisfaisant, son recrutement, pour un premier temps en CDD de 6 mois à temps complet, sera effectif au 01.03.2016.

RENOUVELLEMENT D'UN CUI-CAE POUR UNE DUREE DE 6 MOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un emploi en CUI-CAE a été approuvé par délibération du 12.06.2014 pour une durée de 12 mois renouvelable à compter du 01.10.2014 dans la limite de 24 mois maximum renouvellements inclus, sous réserve notamment du renouvellement de la convention "contrat unique d'insertion", avec un temps de travail de 24 heures. Un renouvellement de 6 mois a été effectué du 01.10.2015 au 31.03.2016.

Les services techniques municipaux faisant apparaître des besoins en personnel, notamment au niveau de la maintenance, l'entretien des bâtiments communaux, mais également les travaux relatifs aux espaces verts, il conviendrait de renouveler l'emploi CUI-CAE.

Le renouvellement est possible pour 6 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement à compter du 01.04.2016 d'un emploi en CUI-CAE pour une durée de 6 mois sous réserve notamment du renouvellement de la convention "contrat unique d'insertion", avec un temps de travail de 24 heures.

Il autorise le Maire à signer tout document afférent.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALES : CHOIX A DONNER CONCERNANT L'ADHESION OU NON DU PERSONNEL RETRAITE

L'assemblée étudie la possibilité de cotiser au comité national d'action sociale (CNAS) concernant les agents communaux retraités, suite à la demande d'un personnel retraité.

Le montant de la cotisation est de 136.01 € par retraité pour l'année 2016.

Le CNAS est une Association loi 1901. Il propose une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des personnels des structures locales, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics. La commune de Sornay adhère au CNAS depuis le 01.01.2011 pour le personnel actif.

Le Conseil Municipal, après discussion, n'est pas favorable à l'adhésion du personnel retraité, notamment du fait du coût que représenterait ce service dans le budget communal, et d'une incertitude au niveau du taux de retour entre la cotisation versée par la commune et les bénéfices réels apportés à ce personnel.

MARCHE DU 1ER ETAGE ECOLE DES GARÇONS : AVENANTS

Quatre avenants au marché public à procédure adaptée concernant « les travaux de rénovation à l'école des garçons – 1er étage » sont présentés et validés par le Conseil Municipal :

- AVENANT N°1 de l'entreprise EURL BUCHAILLARD – LOT N°4 :

L'objet de cet avenant concerne la prise en compte des travaux supplémentaires suivants : fourniture et mise en place de plafond dans la seconde partie du dégagement rez-de-chaussée, pour un montant de 485.60 € HT (582.72 € TTC). Le Maire rappelle que le montant initial du marché, pour ce lot, était de 21 327.32 € HT (25 592.78 € TTC). Après prise en compte de cet avenant, le montant du marché est de 21 812.92 € HT (26 175.50 € TTC).

- AVENANT N°1 de l'entreprise SARL Didier DELORME – LOT N°6

L'objet de cet avenant concerne la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

-suppression de l'option 1 - sanitaires rez-de-chaussée pour un montant de -2 777 € HT (3 332.40 € TTC)

-fourniture et pose d'une attente VMC dans le couloir du rez-de-chaussée pour un montant de 340 € HT (408 € TTC) soit l'ensemble pour un montant total de - 2 437 € HT (2 924.40 € TTC).

Le Maire rappelle que le montant initial du marché, pour ce lot, était de 15 901 € HT (19 081.20 € TTC).

Après prise en compte de cet avenant, le montant du marché est de 13 464 € HT (16 156.80 € TTC).

- AVENANT N°1 de l'entreprise SARL MENUISERIE GUIGUE – LOT N°2

L'objet de cet avenant concerne la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

-pose de stores extérieurs dans la 3ème salle de classe au rez-de-chaussée, pour un montant de 1 077 € HT (1 292.40 € TTC).

Le Maire rappelle que le montant initial du marché pour ce lot, était de 21 105 € HT (25 326 € TTC).

Après prise en compte de l'avenant n°1 du lot n°2, le montant du marché est de 22 182 € HT (26 618.40 € TTC).

- AVENANT N°1 de l'entreprise EURL LECUELLE ELECTRICITE – LOT N°5

L'objet de cet avenant concerne la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

-suppression de l'option 1 – sanitaires rez-de-chaussée pour un montant de – 700 € (840 € TTC)

-fourniture et pose de fluos (2 unités) dans couloir rez-de-chaussée pour un montant de 190.96 € HT (229.15 € TTC) soit l'ensemble pour un montant total de – 509.04 € HT (610.85 € TTC).

Le Maire rappelle que le montant initial du marché, pour ce lot, était de 9 203 € HT (11 043.60 € TTC).

Après prise en compte de cet avenant, le montant du marché est de 8 693.96 € HT (10 432.75 € TTC).

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL : APPROBATION DU DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'accord de principe validé par le conseil municipal lors de sa séance du 23.02.2015 concernant la réalisation d'un plan de désherbage communal.

Il présente un devis de la société Fredon Bourgogne pour la réalisation d'un plan de désherbage communal à Sornay. Le prix TTC de l'action est de 4 800 € TTC.

Une réduction de 20% sera appliquée puisqu'au moins 3 communes s'engageront dans cette même démarche (Branges, Saint-Usuge, Simard et Sornay).

Cette mutualisation permet de réduire le coût de 960€, avec un prix après déduction qui s'élève à 3 840€ TTC.

Monsieur le Maire indique que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) subventionne à 80% cette action, soit un coût final à prendre en charge par la commune de 768 € (en cas de démarche groupée).

Le Conseil Municipal, oui l'expose du Maire, avec 1 abstention (P.Lécuelle), 1 voix contre (D.Fichet), et 16 voix pour, valide le devis de la société Fredon Bourgogne pour la réalisation d'un plan de désherbage communal à Sornay, en considérant la démarche groupée avec plusieurs autres communes.

Il sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) à hauteur de 80% du projet.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

SAUR : APPROBATION CONVENTION POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE

Monsieur le Maire présente une convention de la société SAUR concernant le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie. La durée de validité de cette convention est de 5 ans et prend effet à compter de sa notification.

Une étude étant en cours concernant la mise en place d'une mutualisation de ce service par la Communauté de Communes Cœur de Bresse, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer ce jour sur cette convention de la société SAUR.

CREATION D'UNE COMMISSION « SECURISATION RD971 »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que récemment, un accident a eu lieu sur la Route Départementale 971 sur la Route de Grannod. Cette zone est connue pour être accidentogène.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission soit composée pour réfléchir aux moyens qui pourraient être mis en place pour sécuriser cette portion de route.

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission « Sécurisation Route Départementale 971 » comme suit :

Président : Christian CLERC

Membres : GROS Romain, LECUELLE Patrick, MARLIN Patrice

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVENIR DU SYNDICAT DES SANES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier et d'une délibération du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants des Sânes relatifs au projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale(SDCI). Il est demandé au conseil municipal de se prononcer afin d'ouvrir le débat et d'accompagner le comité syndical sur son devenir proche.

Monsieur le Maire informe que dans son projet de SDCI du 14.10.2015, le Préfet de Saône-et-Loire propose la dissolution des 6 syndicats de rivières existants sur l'arrondissement de Louhans dont le Syndicat Intercommunal des Bassins Versants des Sânes pour un transfert de leur compétence au Syndicat Mixte.

Les délégués du Syndicat des Sânes, qui ont débattu le 14.12.2015, ont un avis partagé sur ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute qu'aucune précision n'a été fournie concernant l'éventuelle incidence financière sur le budget de la commune.

Il propose de donner un avis de principe sur ce sujet, et de ne le valider qu'une fois les impacts financiers connus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne l'avis de principe suivant :

- propose de refuser la proposition du préfet et de créer un organisme qui regrouperait les bassins versants des 6 syndicats existants et des syndicats limitrophes (dans l'Ain et le Jura).
- regrette d'avoir à se prononcer sur ce projet sans avoir la moindre connaissance de l'impact financier qui serait occasionné au niveau du budget communal.

AFFAIRES DIVERSES

-Participation citoyenne : Après avoir fait un tour de table pour connaître l'avis de chacun concernant le dispositif « Participation Citoyenne », il est décidé l'organisation d'une réunion publique d'information. La Commune va se rapprocher de la Brigade de la Gendarmerie de Louhans afin de mettre en place cette rencontre avec la population.

-Monsieur le Maire informe qu'un centre de loisirs aura lieu à Sornay cet été, du 6.07.2016 au 12.08.2016. Il sera géré par la Communauté de Communes Cœur de Bresse, puisque celle-ci a désormais la compétence accueils de loisirs. Une communication se fera très prochainement.

-Les nouvelles évaluations professionnelles des personnels communaux ont eu lieu les 8, 12 et 13 janvier 2016.

-Depuis la rentrée de janvier 2016 et jusqu'aux prochaines vacances de février l'association « Mémoire de Sornay » anime les classes de CM1 et CM2 lors des Nouvelles Activités Périscolaires. Au programme : explication de ce qu'est la « conscription », apprentissage du patois et de danses anciennes, ...

-L'association des « croqueurs de pommes » réalisera un atelier « taille de formation » au verger conservatoire le samedi 13.02.2016 de 14h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00 mn.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**